

Auguste Mwilo-Mwihi Watuta

Le Pouvoir coutumier face au
processus de démocratisation en
République démocratique du Congo :
Une involution dans la pratique
de la démocratie



Epigraphe

« La tâche des hommes de la seconde moitié du XX^e siècle est d'inventer des institutions et des mœurs politiques capables d'assurer la participation effective au pouvoir de tous ceux qui, par leur travail, participent à l'activité sociale ».

Jean-William LAPIERRE,
Le pouvoir politique, Paris, PUF, 1969, p.118.

« Les institutions politiques sont l'œuvre des hommes ; elles doivent leur origine et toute leur existence à la volonté humaine ».

John Stuart MILL,
Considérations sur le gouvernement représentatif,
Paris, Nouveaux Horizons, 1966, p.3.

« Les hommes agissent dans le temps et dans l'espace pour trouver des solutions aux problèmes de leur vie. Ce temps, cet espace et même ces hommes sont tous dynamiques. Il serait alors incongru que celui qui est dynamique et qui agit dans un temps et dans un espace, eux aussi dynamiques, puissent mettre sur pied des structures statiques pour résoudre des problèmes pourtant dynamiques dans leur essence ».

Auguste MWILO-MWIHI WATUTA

In memoriam

Dominique KAMWANGA KILIYA, tendre et inoubliable ami que le destin, jaloux, a prématurément arraché à notre affection et à notre cercle, et Philogine BITENDO notre mère, Hommes d'une sincérité éprouvée et d'une disponibilité légendaire, toujours prêt à servir et à donner le meilleur de vous-mêmes, vos qualités et votre personnalité resteront gravées dans notre mémoire. Cette sincérité et surtout cette disponibilité demeureront pour nous une leçon : « Est-il de civilisation hors l'équilibre de l'homme et sa disponibilité ? L'homme civilisé, n'est-ce pas l'homme disponible ? »¹ Et vous avez été tout le temps disponible pendant votre existence sur cette terre.

Cher ami, votre mort inopinée en ce premier jour du mois de mars de l'année deux mille treize, et chère maman, votre mort brutale ce onzième jour du mois d'octobre de l'année deux mille treize ont failli nous décourager : pourquoi tous ces sacrifices et privations si en un clin d'œil on peut disparaître ? C'est uniquement la réalité selon laquelle, « Par la mort, nous retournons à un stade déjà connu avant la fusion de deux énergies, celle matérielle du corps et celle spirituelle de l'âme », qui nous a redonné du courage. Et c'est cela qui conduit à notre prière pour vous : Que votre entraînement et votre ascension dans l'autre monde, déjà connu, soient rapides, fructueuses et sans embûches.

Auguste MWILO-MWIHI WATUTA

¹ C. A. KANE, *L'Aventure ambiguë*, Paris, Julliard, 1961, p.88.

Dédicace

*A Jennyfer NGOY NKONGOLO, mon épouse,
A Anaïs MULILILWA WATUTA-NKASA, ma fille aînée,
A Félicien KOFFI YOBOUE,
A Boniface MALOLO KISIMBILA.*

Auguste MWILO-MWIHI WATUTA

Remerciements

La réalisation de cette étude résulte des efforts conjugués de certaines personnes auxquelles nous tenons à témoigner notre profonde gratitude.

Ces remerciements s'adressent au Professeur Alphonse MAINDO Monga-Ngonga, notre parrain scientifique, qui n'a ménagé aucun effort pour nous donner le meilleur de lui-même afin que ce travail arrive à terme et cela dans une rigueur scientifique inégalable. Qu'il trouve, à travers ces mots, nos sentiments de profonde gratitude.

A travers lui, nous adressons nos remerciements à toutes les autorités académiques de l'Université Officielle de Bukavu, qui ne cessent de travailler nuit et jour pour que cette institution s'impose, même avec les professeurs visiteurs venant de tous bords, dans la visée de dispenser une formation universitaire de qualité, ambition déjà réussie. C'est dans cette institution que pour la première fois nous avons défendu ce travail en tant que Mémoire d'Etudes Approfondies avant de le retoucher pour cette publication.

Nos sentiments de gratitude vont vers nos parents, MWILO-MWIHI Watuta-Nkasa Aloïse, et BITENDO Philogine notre mère qui n'est plus lorsque nous affinons ce manuscrit pour sa publication mais qui nous a soutenu jusqu'à la soutenance du mémoire de DEA, NKONGOLO Kayembe François et Jeanne pour leur soutien et appui inestimables. Nous remercions sincèrement notre chère épouse, Jennyfer NGOY Nkongolo, pour tous ses efforts, encouragements et son attachement à notre égard dans le processus de cette recherche et notre fille Anaïs MULILILWA. Que nos collègues Chefs de Travaux et Assistants, avec qui nous ne cessons d'avoir du temps de discussion et d'échange scientifique, ne se sentent pas

oubliés parmi les grands contributeurs à cette œuvre que nous venons de réaliser. A travers eux, nous pensons aussi à tous nos amis, frères et sœurs dont la contribution n'est pas à méconnaître aussi bien dans la récolte des données que dans la recherche de personnes ressources.

Enfin, ce travail serait certainement handicapé dans sa réalisation si ces nombreux enquêtés, que nous ne cessons de contacter, s'étaient refusés de nous fournir des informations dont nous avons besoin pour notre analyse. Que tous, se sentent honorés et profondément remerciés à travers ces mots.

Aux uns et aux autres, nous disons merci pour tout ce qui a été fait et fourni en faveur de la science et de la vie démocratique dans cet Etat qui n'est jusque-là démocratique que de nom.

Auguste MWILO-MWIHI WATUTA

Sigles et abréviations

1. **AFDL** : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
2. **AGB1** : Agent de Bureau de première classe
3. **AIA** : Association Internationale Africaine
4. **Al.** : Alinéa ; et, et Al. : et alii, c'est-à-dire, et co-auteurs (et les autres)
5. **ANACTC** : Association Nationale des Chefs Traditionnels du Congo
6. **ANATC** : Alliance Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo
7. **APDI** : Association Paysanne pour le Développement d'Itombwe
8. **Art.** : Article
9. **ASBL** : Association Sans But Lucratif
10. **AT** : Administrateur de Territoire
11. **ATB1** : Attaché de Bureau de première classe
12. **ATB2** : Attaché de Bureau de Deuxième Classe
13. **B.C.** : Biologie-Chimie
14. **CA** : Conseil d'Administration
15. **CADIM** : Comité d'Actions pour le Développement Intégral de Mwenga
16. **CELPA** : Communauté des Eglises Libres Pentecôtistes en Afrique
17. **CEPAS** : Centre d'Etude Pour l'Action Sociale
18. **CERDAF** : Centre de Recherche et de Documentation Africaine (à Bukavu)
19. **CERUKI** : Centre de Recherches Universitaires du Kivu
20. **CMLC** : Communauté Méthodiste Libre au Congo

21. **CNDP** : Congrès National pour la Défense du Peuple
22. **CO** : Cycle d'Orientation
23. **COBASKI** : Collège des Bami du Sud-Kivu
24. **CODEWA** : Comité de Développement des Wamuzimu
25. **CRDI** : Centre de Recherche sur le Développement International
26. **CUB** : Centre Universitaire Extension de Bukavu/Unikis
27. **CUB** : Cliniques Universitaires de Bukavu (Cliniques universitaires de l'UOB)
28. **DEA** : Diplôme d'Etudes Approfondies
29. **DES** : Diplôme d'Etudes Supérieures
30. **DH** : Droits Humains
31. **Dr.** : Docteur
32. **D4** : Diplômé du cycle court (Option autre que pédagogique)
33. **D6** : Diplômé du cycle long (Option autre que pédagogique)
34. **D4N** : Diplômé du cycle court en pédagogie (Ecole normale)
35. **D6N** : Diplômé du cycle long en pédagogie (Ecole normale)
36. **Ed.** : Edition
37. **EIC** : Etat Indépendant du Congo
38. **ETPO** : Ecole Technique Professionnelle Officielle
39. **HP** : Humanités Pédagogiques
40. **IFEP** : Institut de Formation et d'Etudes politiques
41. **IRG** : Institut de Recherche et débat sur la Gouvernance
42. **IRSA** : Institut de Recherches Sociales Appliquées (Université de Kisangani)
43. **ISP** : Institut Supérieur Pédagogique
44. **ISDR** : Institut Supérieur de Développement Rural
45. **LGDJ** : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
46. **MGL** : Minière des Grands-Lacs
47. **MPR** : Mouvement Populaire de la Révolution
48. **MSR** : Mouvement Social pour le Renouveau

49. **N°** : Numéro
50. **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
51. **ONGD** : Organisation Non Gouvernementale de Développement
52. **ONRD** : Office National de la Recherche et du Développement
53. **Op. Cit.** : Opus Citatum (Ouvrage déjà cité)
54. **P (pp.)** : Page (pages et/ou de la page... à la page...)
55. **PDM** : Programme de Développement Municipal (Cotonou-Bénin)
56. **PPRD** : Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement
57. **PUF** : Presses Universitaires de France
58. **PUK** : Presses Universitaires de Kisangani
59. **PUL** : Presses Universitaires de Lubumbashi
60. **PUM** : Presses Universitaires de Montréal
61. **PV** : Procès-verbal
62. **RACCOMI** : Réseau des Associations pour la Conservation Communautaire du Massif d'Itombwe
63. **RCD** : Rassemblement Congolais pour la Démocratie
64. **SIDEM** : Syndicat d'Initiatives pour le Développement de Mwenga
65. **S/dir.** : Sous la direction de (Ouvrage collectif publié sous la direction de)
66. **SOMINKI** : Société Minière du Kivu
67. **SOPED** : Solidarité des Peuples pour la Paix et le Développement
68. **SPA** : Sciences Politiques et Administratives
69. **TFC** : Travail de Fin de Cycle
70. **UCAC** : Université Catholique d'Afrique Centrale (Cameroun)
71. **UDEFI** : Union pour le Développement des Femmes d'Itombwe
72. **UK** : University of Kentucky
73. **ULB** : Université Libre de Bruxelles
74. **Unikis** : Université de Kisangani
75. **UOB** : Université Officielle de Bukavu
76. **Vol.** : Volume

Introduction

L'espace territorial qui est devenu l'Etat de la République Démocratique du Congo le 30 juin 1960 était, avant sa construction, occupé par plusieurs pouvoirs politiques autonomes et indépendants les uns vis-à-vis des autres. C'était le règne des empires, royaumes, Chefferies, villages et institutions claniques autonomes².

En Territoire de Mwenga, à l'arrivée du colonisateur, les communautés qui sont examinées par cette étude vivaient encore dans des villages claniques sous la conduite de l'aîné du clan. Dans ce contexte, le colonisateur – Léopold II –, après la mise sur pied de l'Association Internationale Africaine, créa l'Association Internationale du Congo, au nom de laquelle, à en croire Jean Sellier³, il envoya Stanley signer des traités politiques avec des chefs autochtones. Ceux-ci sont donc les chefs de villages ou chefs des clans, les chefs des Chefferies, les rois et les empereurs.

Par la suite, dans le souci d'une exploitation économique optimale de cet espace, le roi Léopold II s'est appuyé sur les différents chefs existants et reconnus dans leurs milieux pour avoir une main d'œuvre autochtone. Toutefois, quand ceux-ci se montraient réticents ou hostiles à son ambition, il n'hésitait pas à les faire remplacer par d'autres personnes du milieu qui étaient plus accommodantes. Les différents chefs d'antan (Rois, Empereurs, chefs de Chefferies, Chefs de villages ou de clans) devenaient, à maints égards, subordonnés au nouveau pouvoir englobant et envahisseur :

² Lire, pour plus de détail, I. NDAYWEL à Nziem, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique*, Bruxelles, Afrique Editions, 2009, pp. 91-103 ; A. MAINDO, *Syllabus du cours d'Histoire politique du Congo*, UOB, 2011-2012, pp.5-7.

³ J. SELLIER, *Atlas des peuples d'Afrique*, Nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2008, pp. 155-156.

tous, qu'il s'agisse des rois, empereurs ou chef de clan existant et ceux créés par le colonisateur, furent fondus dans un même concept et avec une même considération, de « Chef traditionnel ou chef coutumier » indigène⁴.

Il convient de signaler, entre autres faits importants pendant cette période sur le plan politique, celui de la subordination de certains clans, qui ne l'étaient pas, à d'autres et celui de la création des Chefferies là où elles n'existaient pas. En effet, là où le regroupement de plusieurs clans et villages en Chefferie ne s'était pas encore opéré, tel est le cas de plusieurs communautés du milieu d'étude, le colonisateur désignera l'aîné d'un clan ou un collabo à son œuvre, pour tout l'espace communautaire. Ce fait demeure, jusqu'à ce jour, objet de plusieurs contestations et revendications de la part des communautés ainsi soumises à un tel pouvoir.

Le pouvoir colonisateur avait besoin des chefs soumis pour être ses interprètes auprès des indigènes. C'est ainsi qu'il les intégra dans la hiérarchie politique et administrative de la colonie. Quant à leur désignation, la loi stipulait que les chefs traditionnels sont désignés conformément à leur coutume et reconnus par les pouvoirs publics. Toutefois, l'EIC et/ou le Congo-Belge passait outre cette désignation coutumière lorsque ses intérêts étaient en jeu pour reconnaître une autre personne mue par son intérêt, même s'il connaissait le véritable chef selon la tradition du milieu.

Né de la décolonisation, la RDC a hérité toutes ces institutions coloniales. Ceci a donc conduit à la récupération des organisations politiques traditionnelles dans l'Etat postcolonial. Dans ces conditions, on se retrouve en face d'une cohabitation des structures traditionnelles avec l'Etat moderne, un Etat en démocratisation.

Cette cohabitation pose une multitude de problèmes. Ceux-ci sont à la fois juridiques, en termes de conformité aux lois modernes ; politiques dans l'aspect de coexistence de deux sortes d'allégeance et de légitimité ; démocratique quand on se penche sur les inégalités et les exclusions induites par les structures coutumières dans la gestion.

⁴ Lire à ce propos A. MWILO-MWIHI Watuta et A. SHUKURU Batachoka, « La chefferisation des Empires, Royaumes et Unités politiques pour la construction de l'Etat en République Démocratique du Congo », in *Annales des Sciences de l'homme et des sociétés*, Université Officielle de Bukavu, Vol. 1, Avril 2011, pp 58-69.

Plusieurs études⁵ ont déjà focalisé leur attention sur le pouvoir traditionnel : son existence, son pouvoir, sa reconnaissance par les lois

⁵ – G. BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1995.

– G. BALANDIER, « *Anthropologie africaniste et la question du pouvoir* », in: <http://classiques.uqac.ca/>, Consulté le 25 octobre 2011. Dans cet article, partant des cas concrets (royauté Mossi en Haute-Volta et le mythe du Legba dans l'ancien royaume du Dâhomé), l'auteur décrit le symbolisme foisonnant qui caractérisait le pouvoir en Afrique ainsi que ses ambiguïtés. Le pouvoir est ambigu, dit-il, parce qu'« il domine ceux qui le détiennent et dont la domination sur les sujets est ainsi limitée. Il confère la capacité de manipuler des forces, mais leur mauvais usage peut faire réparaître la violence et, avec elle, le désordre. Il se situe au-dessus de la société, mais il est l'organisateur des inégalités et des hiérarchies principales selon lesquelles celle-ci est constituée. Il est facteur d'unification, alors que la compétition et la domination sont de sa nature. »

– G. BALANDIER, « *Déséquilibres socio-culturels et modernisation des "pays sous-développés"* », <http://classiques.uqac.ca/>, Consulté le 25 octobre 2011. Ici l'auteur montre les différents comportements délictueux ainsi que les conséquences fastes et surtout néfastes de la modernisation en Afrique, processus qui a commencé avec la colonisation.

– L. MAIR, *Primitive Government*, Harmondsworth, Pelican Books, 1962.

– E. E. EVANS-PRITCHARD et M. FORTES (s/dir.), *Systèmes politiques africains*, Paris, PUF, 1964 (Traduction française de *African Political Systems*, Londres, 1940, des auteurs précités)

– B. I. MULYUMBA WA MAMBA, – *La structure sociale des Balega-Basile*, Volume II, Thèse de doctorat à l'ULB, 1976-1977 ; – « La croyance religieuse des Walega traditionnels », in *Etudes congolaises*, n° 3, O.N.R.D., juillet-septembre, 1968.

– J. MIDDLETON et D. TAIT (s/dir.), *Tribes without Rulers*, *Studies in African Segmentary Systems*, Londres, 1956.

* Nous y rangeons aussi tous les travaux scientifiques et mémoires portant sur l'histoire de certains peuples du milieu d'étude. De manière linéaire, ces écrits montrent comment ont évolué ces sociétés et quelles sont les mutations qui ont été introduites dans leur vie sociopolitique par la colonisation ainsi que la spécificité du peuple en question, et ce qu'il est par rapport à ses voisins sur le plan politique et social :

– A. AMISI, *La problématique de l'administration de la collectivité-secteur d'Itombwe (1937-1996)*, TFC en Histoire, ISP/Bukavu, 1996-1997.

– G. YOGOLELO, *Essai d'histoire socio-politique de Bageshi de la collectivité Wamuzimu en zone de Mwenga : Fin XIX^e s.-1995*, TFC en Histoire, ISP/Bukavu, 1995-1996.

– K. MULEGWA, *Le pouvoir coutumier et l'évolution de sa fonction sociale. Cas de la collectivité de Burhinyi*, TFC en SPA, CUB, 2000-2001.

– K. KILOSHO, *La problématique de l'unité socio-culturelle des Banenge-Bashim'uma en territoires de Fizi et de Mwenga (XVIII^e s.-1996)*, Mémoire inédit en Histoire, ISP/Bukavu, 1996-1997.

– B. MATESO Kilosho, *Essai d'histoire socio-politique des Bakanga dans la collectivité des Basile en Zone rurale de Mwenga (Fin XIX^e s.-1992)*, TFC inédit en Histoire, ISP/Bukavu, 1992-1993.

– W. WATUKALUSU, *Essai d'histoire socio-politique des Bashikasa dans la collectivité des Wamuzimu, en zone de Mwenga (fin XIX^e s.-1987)*, TFC inédit en Histoire, ISP/Bukavu, 1987-1988.

– M. KANINGINI, *Les Bizalugulu : les problèmes de leur intégration dans la collectivité des Basile en zone de Mwenga (XVIII^e s.-1988)*, Mémoire inédit en Histoire, ISP/Bukavu, 1997-1998.

– Ny. BASILWANGO, *Histoire des Bawanda (fin XIX^e s.-1988) : de la marginalisation à la l'intégration*, Mémoire inédit en Histoire, ISP/Bukavu, 1988-1989.

-
- T. W. ASSUMANI Kilembwe, *La problématique de l'identité socio-culturelle des Basikamagulu en zone de Mwenga (Du XIX^e siècle à 1992)*, Mémoire inédit en Histoire, ISP/Bukavu, 1992-1993.
- Th. VERHELST, *Des racines pour vivre. Sud-Nord : identités culturelles et développement*, Paris-Gembloux, Duculot, 1987, p.31, dit : « ... au nom de nos démocraties, on détruit leurs dharmacraties ; au nom de l'accès à la souveraineté nationale et à la Nation-Etat, on détruit leur culture politique originale consensuelle de chefs sans pouvoir, ...enfin, au nom des droits de l'homme, on détruit leur univers juridique traditionnel qui ne conçoit pas l'homme comme un sujet de droits mais plutôt d'abord comme un sujet d'action de grâces, de gratitude et de responsabilité cosmique ».
- G. BALANDIER, « La situation coloniale: approche théorique », in <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/pdf>, 2001, p.7, Consulté le 12 juin 2012
- H. MAMBI, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en R.D. Congo contemporaine. Esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques*, Kinshasa, Médiaspaul, 2010.
- E.A.B. VAN ROUVEROY, *Chef coutumier : un métier difficile*, in www.politique-africaine.com/numeros/pdf/027019.pdf, consulté le 19 juin 2012.
- Z. LUNANGA et K. KASONGO, « Légitimité du pouvoir chez les Walega. Cas de la zone de Mwenga. Une tentative d'Area Studies », in *Cahiers du Ceruki*, N°4, 1982.
- A. MWILO-MWIHI Watuta, « La légitimité et l'autorité coutumières en crise : un signe de temps. Cas des Chefferies de Basile, de Burhinyi et de Buzi au Sud-Kivu (RDC) », in *Recherches Africaines. L'Afrique et son vécu*, N°S 23-24, pp.103-117, Bukavu, Cerdaf, Août-Décembre 2008.
- M. KUZINDAMOLO Wasolela, *Dynamique socio-politique dans les collectivités-chefferies des Basile, Lwindi et Wamuzimu. Essai d'interprétation*, Mémoire inédit en SPA, CUB, 2002-2003.
- A. MWILO-MWIHI Watuta, *Les conflits de pouvoir et de succession dans les entités politico-administratives locales. Cas du groupement des Balobola de Ngando*, TFC inédit, CUB, 1999-2000.
- B. MULYUMBA, *Des mécanismes traditionnels d'éducation à la paix et à la résolution des conflits*, Inédit, Bukavu, Héritiers de la Justice, 2000.
- A. SAIDI et N. E. BYA'ENE, *Modes traditionnels de transformations des conflits dans les communautés tribales du Sud-Kivu. (Cas des Babembe, Bafuliuru et Bahavu). Contribution à une Paix Durable dans la Région des Grands Lacs Africains*, Bukavu, Ed. du CERUKI, 2007.
- G. LUTZ et W. LINDER, *Structures traditionnelles dans la gouvernance locale pour le développement local*, Berne, Presses Universitaires de Berne, 2004. En analysant la structure traditionnelle dans la gouvernance locale dans le cadre de la décentralisation, ces deux auteurs constatent que les structures traditionnelles en Afrique du Sud présentent des tâches d'huile, si pas un frein au développement local parce que : l'autorité traditionnelle n'est souvent pas inclusive socialement ou par rapport au genre ; du fait qu'elle est transmise par succession, la fonction de chef n'est pas soumise à un processus de choix démocratique ; ils sont le plus souvent des hommes, ce qui est contraire au principe de non-discrimination sexuelle ; seuls les africains noirs peuvent devenir chefs, ce qui va à l'encontre du principe de la construction d'une société non- raciale et, enfin, le système de la chefferie sert à accentuer les forces d'appartenance ethnique, qui était devenue totalement discréditée du temps de l'apartheid (p.23-24).
- Dans leur ouvrage portant sur la *République Démocratique du Congo : Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, Johannesburg, Open Society Initiative for Southern Africa, 2010, 264p, Ngoma-Binda, Otemikongo et Moswa concluent un chapitre consacré sur l'autorité traditionnelle en estimant que « l'Autorité coutumière est une réalité, même si depuis l'occupation coloniale, cette autorité a été sévèrement désacralisée, avant d'être entamée, dans sa représentativité par les exigences de la démocratie pluraliste et du suffrage

étatiques ainsi que ses tâches et son influence réelle ou supposée au sein des sociétés et Etats africains. Cette étude se propose d'examiner la double légitimité du chef coutumier par rapport au processus démocratique dans son entité ; de comprendre les mutations susceptibles d'affecter le pouvoir coutumier avec le processus de démocratisation ; les revendications sociales à la base, du fait que la Chefferie ou le Groupement indigène d'antan a perdu plusieurs de ses substances qui en faisaient réellement une entité coutumière plus ou moins homogène.

La République Démocratique du Congo est engagée, depuis 1990, dans un processus de démocratisation. En même temps, les Chefferies cherchent à s'affirmer et à s'affiner politiquement par diverses stratégies. Parmi ces dernières, il y a la création de l'Alliance Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo⁶ ; et à se maintenir sur toute l'étendue du territoire national et plus spécifiquement en Territoire de Mwenga.

Sur le plan politique et de gestion, la Constitution du 18 février 2006 de la RDC, tout en reconnaissant l'autorité traditionnelle (plus connue sous la dénomination coutumière de « Mwami »⁷ dans le milieu d'étude), apporte

universel » (p. 253) et formulent six recommandations à l'égard de l'Etat et de l'autorité coutumière : « Organiser les élections locales, municipales et urbaines ; Accélérer la procédure d'adoption de la loi sur le statut de l'autorité coutumière ; Soutenir le plaidoyer de l'ANATC en vue du changement de leur statut en Chambre de Consultation ou en une institution citoyenne d'appui à la démocratie ; Procéder à la réhabilitation pure et simple, conformément à la coutume, des Chefs coutumiers arbitrairement suspendus ou démis de leurs fonctions par les autorités territoriales ; Encourager l'ANATC à exhorter les Chefs coutumiers concernés à relever leur bas niveau d'instruction ; Augmenter le nombre des membres cooptés au sein des assemblées provinciales » (sic, p.253).

– ISANGO (Idi Wanzila), « La présence des chefs coutumiers dans l'administration territoriale au Zaïre : quelle opportunité ? », in *Zaire-Afrique*, 32^e année, N°263, Kinshasa, CEPAS, Mars 1992. Dans cet article, il démontre que les chefs coutumiers ne devraient plus exister dans l'administration de ce pays, leur rôle étant inopportune dans la décentralisation à laquelle ils font ombre, mais que leur anéantissement de l'administration publique demandera du temps.

– Pour Héritier MAMBI (*Op.cit.*, p.217), « La modernisation de l'Etat en République Démocratique du Congo passe par la désacralisation des absolus du pouvoir traditionnel ».

– Ch. NACH MBACK, « La chefferie traditionnelle au Cameroun : ambiguïtés juridiques et obstacles à la démocratie locale », in *Cahier Africain des droits de l'homme*, pp.213-257, N°6-7, Ethnicité, identités et citoyenneté en Afrique centrale, mars 2002.

⁶ D'abord ANACTC ou Association Nationale des Chefs Traditionnels du Congo en 2003, elle est devenue ANATC ou Alliance Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo par la suite.

⁷ Dans la suite de cette étude, le mot Mwami est utilisé pour désigner le Chef de Chefferie. En fait, plusieurs traditions coutumières du Sud-Kivu utilisent ce mot pour désigner le Chef (de Chefferie et/ou de Groupement) ; bien qu'il faut encore le distinguer, du moins pour les Lega, du Mwami initiatique